

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2008
Publication : 03/10/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-10-9-1

Séance du vendredi 26 septembre 2008

SOUTIEN A L'ANIMATION SPORTIVE LES ACTIONS EN FAVEUR DES CLUBS SPORTIFS ET DES ORGANISATEURS DES MERCREDIS DE NEIGE.

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU L'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2008/I-10è/03 du Conseil Général du 13 décembre 2007 relative au Budget Primitif 2008 – Les moyens d'intervention en faveur du sport,
- VU la délibération du Conseil Général n°E 6 – 2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'attribuer les subventions suivantes:

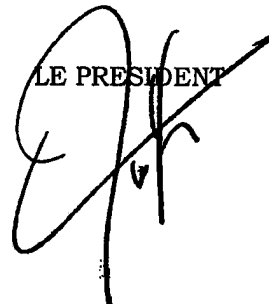
- **10 350 €** aux clubs figurant en annexe du rapport, au titre des déplacements individuels seniors dans les Championnats de France 2007;
- **1 500 €** à l'association AB CAMPS;
- **30 216 €** aux organisateurs des Mercredis de Neige comme indiqué en annexe du rapport;

Autorise le Président à signer la convention de partenariat avec l'association AB CAMPS prévue au rapport,

Autorise l'engagement financier de 42 066 € prévu au rapport;

Décide que cette somme sera prélevée sur le chapitre 65, nature 6574, 65737, 65734, programme E032 du Budget départemental.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, crossing through the text 'LE PRESIDENT'.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions